

Recueil de recommandations

Bonnes pratiques pour promouvoir l'achat de végétaux locaux dans les marchés publics





PRÉAMBULE

Ce document a été réalisé dans le cadre du projet européen **Interreg SUDOE Fleurs Locales** (2020-2023), co-financé par la Région Occitanie. Fleurs Locales cherche à impulser des dynamiques participatives et collectives de **restauration de la biodiversité par des mélanges de semences locales**, dans le but de répondre aux besoins de renaturation d'agriculteurs, de collectivités locales et de gestionnaires privés en milieux sous influence méditerranéenne (infrastructures agroécologiques, aménagements paysagers, restauration de sites dégradés...).

Ce document est issu de la capitalisation des résultats de **groupes de travail animés par le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie** (CEN Occitanie), chef de file du projet Fleurs Locales. Ces groupes de travail étaient composés d'agents du **Conseil départemental du Gard** (Services : Attractivité et patrimoine naturel, Eau et milieux aquatiques, Ouvrages d'art et paysages, Modernisation des routes, Transition énergétique et Passation de la commande publique.)

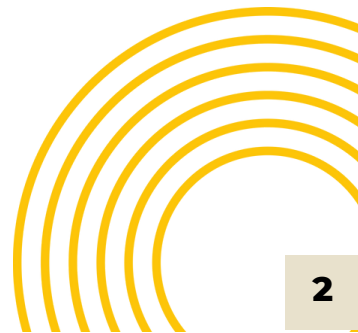
Le présent guide est un **recueil de recommandations pour favoriser l'achat de végétaux locaux sur un territoire**. Il s'adresse principalement à des collectivités territoriales ou d'autres gestionnaires d'espaces publics souhaitant accroître l'utilisation de végétaux locaux dans leurs dispositifs territoriaux et encourager un changement de pratiques. Les recommandations prennent donc en compte les contraintes et les opportunités qui encadrent les procédures d'achat dans la **commande publique**.

Cependant, les pratiques proposées sont assez « générales » pour être remobilisées par des aménageurs privés souhaitant utiliser plus de végétaux locaux dans leurs projets de restauration écologique.



SOMMAIRE

- 3** Pourquoi ce document ?
- 4** Le développement d'une filière parallèle
- 6** Zoom : La marque collective Végétal Local
- 7** Les grands principes à garder en tête
- 9** Étapes et bonnes pratiques
 - 10** Définition du besoin
 - 11** Sourcing
 - 13** Structuration du marché
 - 14** Rédaction des documents techniques
 - 18** Analyse des offres
- 19** Références
- 19** Pour aller plus loin



POURQUOI CE DOCUMENT ?

Les activités humaines engendrent une érosion croissante de la biodiversité aussi bien dans les milieux urbains que les milieux ruraux. Il est indispensable d'agir pour freiner cette perte de biodiversité en restaurant les écosystèmes et leurs fonctionnalités. Les gestionnaires d'espaces peuvent contribuer cette restauration écologique en favorisant l'utilisation de végétaux locaux, plus résilients et mieux adaptés.

Aujourd'hui, les filières de production de ces végétaux sont encore très limitées, voire inexistantes dans certaines régions. Pour que ces filières puissent se développer et répondre à la diversité des besoins en végétaux locaux, il est nécessaire que les acheteurs s'engagent.

Au cours du projet Fleurs Locales, nous avons remarqué que la sensibilisation des acheteurs et des prescripteurs n'est souvent pas suffisante pour assurer une végétalisation « locale » réussie. Il existe une vraie disparité entre la demande émergente des acheteurs et les réalités de cette filière naissante, car celle-ci se développe indépendamment de la filière « conventionnelle ». Il est donc important que les utilisateurs de végétaux locaux adoptent des pratiques d'achat adaptées aux contextes des filières locales.

C'est quoi les végétaux locaux ?

Ici, on utilise le terme "local" pour qualifier des végétaux...

Sauvages

Pas de sélection, ce qui permet de conserver la diversité génétique existante !

Indigènes

Des espèces méditerranéennes, qui n'entrent donc pas en compétition avec le reste de la flore spontanée et constituent le patrimoine paysager de notre belle région !

D'origine locale

Produites à proximité du lieu à restaurer, et donc adaptées aux sols et au climat !





LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE PARALLÈLE

On appelle « filière » l'ensemble des producteurs, assembleurs, distributeurs et utilisateurs de végétaux locaux, ainsi que les prescripteurs, prestataires ou organismes de soutien impliqués dans la mise en place d'opérations de végétalisation.

Le schéma ci-dessus illustre la diversité d'acteurs pouvant s'impliquer dans ces filières, en explicitant le rôle de chacun.

Offre

Demande

Producteur

Selon les activités et le type de production, ce peut être un semencier, un pépiniériste, un agriculteur...

Fournisseur

Il centralise des semences ou des plants et peut également être producteur. Cet intermédiaire n'existe pas dans certaines filières.

Acheteur

Il passe la commande au fournisseur ou directement au producteur. Ce rôle peut être rempli par la maîtrise d'œuvre ou directement par la maîtrise d'ouvrage.

Utilisateur final

C'est le maître d'ouvrage à l'origine de la demande en végétaux. Ses exigences conditionneront toute la chaîne d'approvisionnement

La filière "locale", c'est-à-dire la filière de production de végétaux locaux, se développe actuellement en parallèle de la filière "conventionnelle", c'est-à-dire la filière de production de végétaux horticoles, sélectionnés. Cette séparation des activités et des acteurs est due à des différences intrinsèques à ces filières.

DES BESOINS DIFFÉRENTS



Au-delà du verdissement recherché par les utilisateurs de végétaux conventionnels, les végétaux locaux répondent à une diversité de besoins écologiques (restaurer les écosystèmes et leurs fonctionnalités), économiques (création d'emplois non délocalisables, diversification des revenus pour le monde agricole) et culturels (valorisation du patrimoine naturel et paysager)

DES ESPÈCES ET DES ÉCOTYPES DIFFÉRENTS

Il n'existe pas forcément d'équivalent sauvage et local à tous les végétaux proposés par les producteurs conventionnels. Il s'agira donc de remplacer les espèces exogènes par des espèces indigènes mais également les variétés horticoles par des écotypes sauvages.

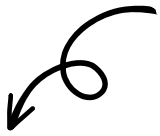


DES TECHNIQUES DE PRODUCTION DIFFÉRENTES



La collecte de graines mères en milieu naturel est une nouvelle activité, liée au caractère sauvage des végétaux locaux. De plus, l'utilisation de boutures est découragée et la multiplication des semences est régulée (pas plus de 5 générations) pour conserver une diversité génétique importante.

Ces nouvelles filières développent également des alternatives à la multiplication très pertinentes pour obtenir des mélanges de semences locales diversifiés. On peut par exemple collecter les semences d'une prairie à l'aide d'une moissonneuse-batteuse, d'une brosseuse à graines, ou transférer le matériel grainier d'une prairie en exportant son foin.



+ 5 fiches : *Méthodes d'approvisionnement en semences locales*

DES INTERLOCUTEURS DIFFÉRENTS

Puisque les méthodes d'approvisionnement en végétaux locaux sont différentes de celles utilisées dans la filière conventionnelle, il apparaît évident que les acteurs de la filière locale soit aussi différents. Il n'existe pas de « négociants » dans les filières locales, l'acheteur doit donc bien souvent s'adresser directement aux producteurs de végétaux. Ceux-ci peuvent être des semenciers, des pépiniéristes, mais également des agriculteurs ou des collecteurs, à mobiliser par divers réseaux.

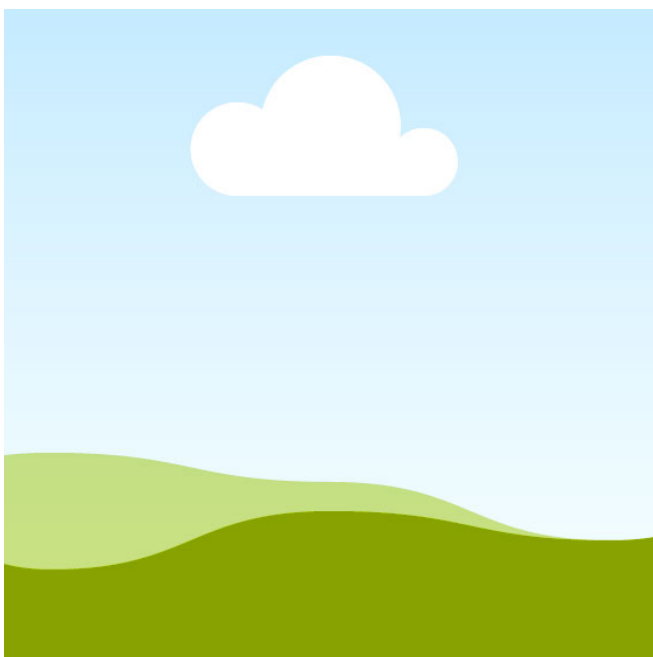
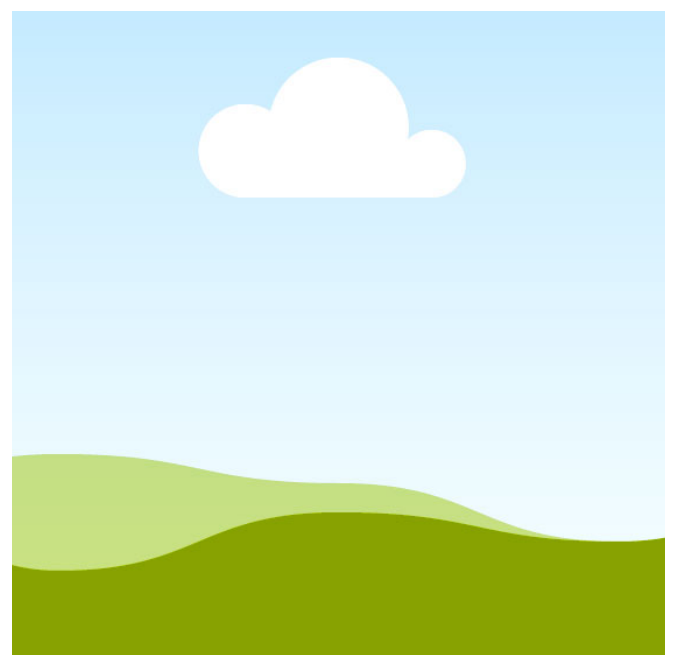


Photo de fleur locale

Photo d'une brosseuse





Depuis 2015, il existe à l'échelle nationale un outil permettant de **garantir et de contrôler** la traçabilité des végétaux sauvages et locaux. La marque collective Végétal Local, d'abord développée par les Conservatoires Botaniques Nationaux, l'Afac-agroforesterie et Plante&cité, est aujourd'hui propriété de l'**Office français de la biodiversité** (OFB). Son animation territoriale est assurée par l'ensemble des organismes fondateurs de la marque. Cet outil offre un **cadre réglementaire et technique** pour la production de végétaux locaux sur l'ensemble du territoire français, avec la mise à disposition d'un règlement d'usage et d'un référentiel technique (règles et conseils pour la collecte, la production, le conditionnement...).

Son but est de garantir l'origine locale des végétaux. Pour cela, elle définit **11 régions biogéographiques en France métropolitaine et 12 en outre-mer** et détermine qu'un végétal est considéré comme local s'il est collecté (en milieu naturel) et utilisé au sein d'une même région. La marque permet également de valoriser le travail des producteurs et leur apporte de la visibilité. En effet, on peut retrouver sur le **site internet** de la marque la liste des producteurs proposant des végétaux labellisés pour chaque région, ainsi que les espèces pouvant être produites. Il existe également un **guide destiné aux prescripteurs** pour les accompagner dans l'achat de végétaux locaux. Ce recueil de recommandations s'inscrit d'ailleurs dans la démarche proposée dans ce guide Végétal Local.



Carte des 11 régions bio-géographiques de France métropolitaine définies par Végétal local



Plus d'infos sur www.vegetal-local.fr/



LES GRANDS PRINCIPES À GARDER EN TÊTE

ANTICIPER POUR GARANTIR LA DISPONIBILITÉ

La production de végétaux locaux demande du temps et de l'investissement de la part des producteurs. Ces végétaux étant **adaptés à un contexte spécifique**, il est très difficile pour les producteurs d'être assurés de leur vente, contrairement aux végétaux conventionnels qui sont considérés comme « passe-partout ». De plus, la production locale est plus **dépendante des conditions environnementales**, notamment pour la collecte en milieu naturel qui peut déterminer la disponibilité ou non d'une espèce. On peut difficilement prévoir quelles espèces pourront être collectées chaque année. Ces incertitudes entraînent une nouvelle répartition des risques au sein de la filière, risques reposant en grande partie sur les producteurs et limitant le développement de la filière.

Il est donc essentiel que les gestionnaires d'espaces souhaitant utiliser des végétaux locaux mettent en œuvre une véritable **démarche d'anticipation de leurs besoins**. Cette analyse des besoins peut être mise en place à l'échelle d'une collectivité, ce qui pourra permettre de mutualiser les achats, de bien définir les nomenclatures et de rationaliser les achats.

Une fois les besoins bien identifiés, il faut également **anticiper les procédures**, c'est-à-dire construire les marchés de façons à effectuer les commandes de végétaux au plus tôt. Un moyen de garantir la disponibilité des végétaux désirés est de mettre en place des **contrats de culture** avec des producteurs. Ces contrats apporteront une sécurité aux producteurs, qui pourront investir sereinement, et garantiront aux acheteurs le matériel végétal recherché.

COMBIEN DE TEMPS ÇA PREND DE PRODUIRE DES VÉGÉTAUX LOCAUX ?

- Si l'on décide de **récolter sur des prairies** pour récupérer un mélange de semences diversifié, à l'aide d'une brosseuse ou d'une moissonneuse-batteuse par exemple, il suffit de s'y prendre une saison à l'avance, le temps d'identifier de bonnes prairies sources et de récolter les semences à maturité
- Si l'on décide de **multiplier des semences**, il faut compter 3 à 4 ans entre la collecte en milieu naturel et la fin des cycles de multiplication ;
- Si l'on décide de **élever des plants d'arbres ou d'arbustes**, il faut compter au moins 1 an pour obtenir un jeune plant prêt à être planté, 2 ou 3 ans si on veut planter des individus plus gros.

FAIRE DU LIEN AVEC LES PRODUCTEURS ET GARDER DE LA SOUPLESSE

Un problème souvent relevé par les utilisateurs est la **difficulté** de trouver une maîtrise d'œuvre (bureaux d'étude, paysagistes, etc.) possédant une **expertise** sur l'achat et l'utilisation de végétaux locaux. On se trouve ainsi avec des demandes qui ne peuvent être remplies par les producteurs, soit à cause d'un manque d'anticipation, soit car les espèces demandées sont impossibles à produire selon le cahier des charges « Végétal local ». Par exemple, il arrive qu'on demande à des producteurs de fournir sous label Végétal Local des espèces horticoles, exogènes ou inscrites au Catalogue officiel des variétés [1]. On peut également leur demander une espèce précise, indisponible à la vente une année donnée à cause d'une mauvaise saison de collecte. Dans l'absolu, le producteur pourrait proposer une espèce équivalente, mais les cahiers des charges sont trop souvent **inflexibles**. Pour pallier ce problème, il est essentiel de **se tourner vers les producteurs et autres fournisseurs de végétaux**, qui ont les connaissances nécessaires pour proposer des listes d'espèces adaptées aux besoins de chaque acheteur.

ASSURER LE DIALOGUE ET LA PÉDAGOGIE

Pour accompagner la **montée en compétences** de la maîtrise d'œuvre et des entreprises de travaux, il est important de communiquer clairement ses exigences environnementales. L'utilisation de végétaux locaux et les démarches de sobriété environnementale lors de travaux de végétalisation (limiter les engrais et l'arrosage, travail du sol superficiel, valorisation de la banque de graines du sol...) peuvent être des nouveautés pour beaucoup d'entrepreneurs.

Il est donc important de **s'investir** dans les réunions de travaux, les visites de terrain, le briefing des équipes, des activités chronophages mais qui apportent une vraie plus-value sur le long terme.

S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE D'ÉVALUATION

Lorsqu'on souhaite favoriser de bonnes pratiques, il est important de mettre en place un **suivi** qui permet de détecter les éventuelles anomalies et d'y apporter des actions correctives.

Le titulaire de l'offre doit être en mesure de fournir à tout moment tout document attestant la traçabilité de ses produits.

De plus, des **pénalités** (financières ou autres) doivent être définies en amont pour garantir l'usage de végétaux locaux ou l'application des bonnes pratiques exigées.



ÉTAPES ET BONNES PRATIQUES

Dans cette partie, nous partagerons les pistes identifiées lors de groupes de travail pour élaborer et conduire un marché de fourniture végétale locale avec succès.

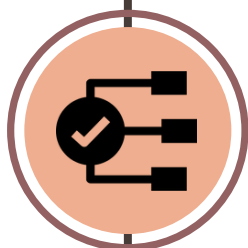
Pour cela, nous avons identifié 5 étapes clés :



DÉFINITION DU BESOIN



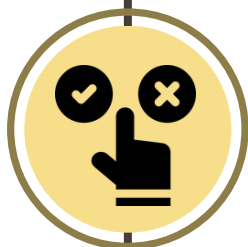
SOURCING



STRUCTURATION DU MARCHÉ



RÉDACTION DES DOCUMENTS TECHNIQUES



ANALYSE DES OFFRES



DÉFINITION DU BESOIN

Il est important de bien définir **les enjeux** de chaque chantier de végétalisation pour guider l'ensemble des choix à faire sur le chantier. Il faut déterminer :

- Comment seront utilisés les végétaux ? Dans quel contexte ? Avec quels objectifs ?
- Quelles sont les services complémentaires que le fournisseur devra apporter ? (conseil sur les végétaux, travaux de plantation ou de semis, suivi...)
- Dans quel contexte le marché est-il lancé ? (type de marché, complémentarité d'avec d'autres marchés ou d'autres prestataires...)

Faut-il semer ? Quoi semer ? Quelles méthodes utiliser ?

Clé décisionnelle à retrouver sur [\(lien du participa\)](#)



L'ANTICIPATION

La facilité d'estimer les besoins en végétaux dépend du type de marché concerné. Par exemple, dans le cadre de marchés à bons de commande pour la restauration d'espaces protégés, cette estimation peut se faire à partir des plans de gestion. Pour les marchés de travaux ponctuels, il n'est pas complexe d'anticiper les besoins car plusieurs années s'écoulent entre l'élaboration du marché et le début des travaux.



ESTIMER ET JUSTIFIER LES COÛTS

Bien identifier les besoins et les contextes d'utilisation des végétaux permet de justifier les investissements à prévoir.

Le prix au kilo (pour les semences herbées) ou à l'unité (pour les plants de ligneux) des végétaux locaux est généralement plus élevé que leurs équivalents conventionnels, mais cette augmentation est extrêmement **variable selon les espèces concernées** et les méthodes de production.

En outre, il est important de ne pas prendre simplement en compte le coût à l'achat mais **tout le cycle de vie des végétaux**. Par exemple, pour les semences herbacées, il faut raisonner en « coût-hectare », car on diminue souvent les doses de semis en utilisant du local. De plus, un semis local se passe de fertilisation. Enfin, les végétaux locaux ont généralement des taux de recouvrement plus élevés sur le long terme, ce qui évite de répéter les opérations de semis sur la durée. (Malaval et al., 2015)

Il faut également considérer les éventuelles économies d'entretien et de gestion lorsqu'on bascule sur des communautés végétales sauvages. Il serait donc intéressant de pouvoir raisonner en **coût global sur la durée de gestion** / suivi d'une parcelle et pas uniquement lors de la réalisation des travaux.



SOURCING

Le terme sourcing englobe l'ensemble des **consultations, études de marché et sollicitations d'avis** effectuées en amont du marché, notamment pour informer les opérateurs économiques de son projet et de ses exigences. Le sourcing n'a pas pour objectif de trouver le meilleur prix, mais bien d'identifier qui pourra proposer une **fourniture adaptée à vos besoins**. Toutes les informations obtenues peuvent être utilisées par l'acheteur à condition qu'elles ne faussent pas la mise en concurrence, la liberté d'accès à la commande publique, la transparence, et les autres principes de la commande publique.

Le sourcing s'arrête dès la publication de la consultation.



CONNAÎTRE L'OFFRE GRÂCE AU SOURCING

Si l'on a décidé d'utiliser des végétaux locaux, il est important de se renseigner sur l'état de l'offre en mettant en place un sourcing. Cette démarche permettra d'adapter les spécifications techniques en fonction de l'offre disponible et des conseils des professionnels, en s'inspirant par exemple de la palette végétale que proposent les producteurs.

C'est également l'occasion d'**afficher les exigences** de la structure, et de laisser le temps aux fournisseurs de se grouper, faire des propositions en commun.



IDENTIFIER LES PROFILS

Plusieurs canaux peuvent être utilisés pour identifier les profils à sourcer.

- Le site internet de la marque collective Végétal Local, qui recense tous les fournisseurs labellisés
- La demande de références à des structures partenaires, d'autres acheteurs de végétaux locaux ou des bureaux d'études
- La recherche par internet



UNIFORMISER LA COLLECTE D'INFORMATION À L'AIDE D'UN QUESTIONNAIRE

Pour qu'il soit équitable et équilibré, il convient d'**uniformiser les sollicitations** des différents acteurs économiques à l'aide d'un questionnaire, dont un exemple est proposé en annexe. Il sera important par la suite de formaliser le sourcing avec la rédaction d'une **synthèse** à la fin, pour faire office de **justificatif** en cas de contentieux.

En effet, ces informations pourront conduire à une éventuelle modification du besoin et orienter la structuration du marché.

Suggestion de questionnaire pour un sourcing "Fourniture végétale locale"

Pour évaluer un fournisseur de végétaux locaux, il faut connaître :

SA GAMME DE PRODUITS ET SON OFFRE DE SERVICES

Savoir comment organiser le marché et d'anticiper les prestataires à considérer pour répondre à vos besoins.

- Vente de végétaux locaux et non locaux ? Labellisés ?
- Quelles espèces ? Quels formats ?
- Quelles quantités disponibles ?
- Proposition de conseil sur les végétaux à utiliser ? Sur les méthodes d'implantation et la gestion ?
- Proposition de prestations de semis ou de plantation ?

SA CHAÎNE DE VALEUR

Identifier le niveau de contrôle et de souplesse sur les étapes de production et la gamme proposée.

- Qui sont ses fournisseurs en matières premières ?
- Y-a-t'il une sous-traitance de certaines activités ? Ex : est-ce un simple distributeur ou un producteur ? Si c'est un producteur, s'occupe-t-il de toutes les étapes de production ?
- A-t-il l'habitude de collaborer avec d'autres fournisseurs ?

SA DÉMARCHE QUALITÉ

- Les végétaux sont-ils labellisés « Végétal Local » ? Pour quelles espèces ?
- L'entreprise est-elle labellisée ? (Plante bleue, AB, Label Rouge, MPS...)
- Quel est le processus de traçabilité des végétaux ?
- Quelles sont les garanties proposées sur les végétaux ?

SES RÉFÉRENCES ET SES HABITUDES DE TRAVAIL

Connaître ses références et avoir le retour de collaborateurs (bureaux d'études, autres maîtres d'ouvrages, etc.)

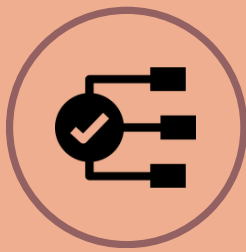
- Depuis combien de temps propose-t-il ces produits / prestations ?
- Qui sont ses clients ? Sur quels projets a-t-il été sollicité ?
- Comment s'organise-t-il généralement avec ses clients ?

SES MODALITÉS DE VENTE

- Quelle anticipation est nécessaire pour fournir les végétaux ?
- La mise en place de contrats de culture est-elle possible ?
- A-t-il l'habitude de répondre aux appels d'offre en groupement ? Avec qui ?

SA PROXIMITÉ GÉOGRAPHIQUE

- Quelle réactivité peut-il proposer ?
- Y-a-t-il la possibilité de faire des visites sur les sites à semer / planter / restaurer pour proposer des solutions adaptées ?



STRUCTURATION DU MARCHÉ

Plusieurs procédures s'offrent à un gestionnaires d'espaces souhaitant utiliser des végétaux locaux dans le cadre d'un chantier de végétalisation. Selon le budget et le statut du gestionnaire, on pourra se tourner vers des procédures sans mise en concurrence ou vers des marchés, allotis ou non.



PROCÉDURE "SANS PUBLICITÉ NI CONCURRENCE"

Un marché "sans publicité ni concurrence" est une procédure simplifiée grâce à laquelle l'acheteur peut contacter directement un fournisseur sans aucune mise en concurrence de plusieurs offres. Le recours à cette procédure est autorisé si certaines conditions sont remplies, notamment dans le cas où il n'existe qu'un seul "opérateur économique", dans notre cas un seul fournisseur de végétaux locaux, capable de répondre à la demande pour des raisons techniques, ce qui peut être le cas dans ce secteur émergent.

Cette procédure est également applicable pour tout marché public répondant à un besoin dont la valeur est estimée à moins de 40 000 euros HT. Il en va de même pour les lots dont le montant est inférieur à 40 000 euros HT. [2]



MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT

Quand on souhaite lancer un marché de fourniture végétale, trois possibilités sont à considérer :

- Un marché de fourniture végétale indépendant du marché de travaux
- Un marché de travaux avec un lot "fourniture végétale"
- Un marché de travaux non alloti, où le prestataire retenu pour les travaux sera celui responsable de la fourniture des végétaux

Marché de fourniture végétale

Contact direct avec les producteurs

Plus de garanties sur le respect du cahier des charges
+ Permet de bénéficier de conseils d'experts

Plus petit budget et missions plus spécifiques

Facilite l'accès aux petits fournisseurs ou aux fournisseurs spécialisées + Permet l'usage de procédures simplifiées

Indépendance au marché de travaux

Délais et anticipation indépendants
+ Mobilisation d'un budget séparé

Marché de travaux alloti

Marché de travaux non alloti

Sélection des producteurs par l'entreprise de travaux

Peu de contrôle sur les producteurs sélectionnés et les végétaux semés / plantés



RÉDACTION DES DOCUMENTS TECHNIQUES

Cette partie a pour objectif de partager les pistes abordées lors des groupes de travail pour la rédaction des différents documents, techniques et réglementaires, qui composent un marché de travaux, tout particulièrement dans le cadre de la commande publique.



DÉFINIR L'OBJET DU MARCHÉ

Si le besoin est défini en amont de l'élaboration du marché, pour orienter les choix du gestionnaire d'espaces, il est important qu'il soit aussi explicité au début de chaque consultation.

D'un coté, cela permettra aux prestataires de bien comprendre le contexte du marché, pour qu'ils puissent fournir une offre appropriée et être force de propositions. D'un autre coté, c'est un moyen d'annoncer et de justifier vos exigences quand à l'origine et les espèces des végétaux demandés. En effet, les critères d'attribution des offres doivent être en lien avec l'objet du marché.

EXEMPLE DE TEXTE À INTÉGRER À L'OBJET DU MARCHÉ

Considérations écologiques

L'érosion croissante de la biodiversité est engendrée par les activités humaines, aussi bien dans les milieux urbains que ruraux. Pour freiner cette perte de biodiversité massive, [Nom de la structure] a décidé de s'engager en restaurant les écosystèmes et leurs fonctionnalités. Pour cela, [Nom de la structure] cherche à favoriser l'achat et l'utilisation de végétaux locaux, plus résilients et mieux adaptés aux contextes méditerranéens.

Ainsi, le présent marché/lot s'adresse principalement à des fournisseurs de végétaux sauvages, d'espèces indigènes et d'origine locale, labellisés « Végétal Local » ou non.



LE CAHIER DES CHARGES DES CONTRATS DE CULTURE

Si la phase de sourcing a révélé un manque de disponibilité des espèces que l'on souhaite planter ou semer, il est intéressant de mettre en place un contrat de culture. Si le gestionnaire d'espace a opté pour un marché de fourniture végétale ou un lot indépendant, ce contrat peut être directement passé entre lui et le producteur. Si c'est la maîtrise d'œuvre ou l'entreprise de travaux qui est responsable de la fourniture végétale, ce sera à cet opérateur d'élaborer le contrat.

Lors de la mise en place de ce contrat, un certain nombre de conditions doivent être définies (qualité et origine des végétaux, itinéraires de culture à suivre, délais, calendriers, garanties, etc.). Un exemple de contrat de culture est disponible sur le site de la marque collective Végétal Local.



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

Lors de la rédaction du CCTP, l'acheteur a plusieurs outils pour s'assurer que les offres proposent des végétaux locaux. Dans la partie qui suit, nous allons explorer les avantages et inconvénients de 3 de ces outils :

- Citer la marque Végétal Loca
- Intégrer des contraintes techniques
- Utiliser des variantes

Citer la marque Végétal Local

"Végétal Local" est une **marque collective simple**, ce qui signifie qu'elle peut être exploitée par toute personne respectant le règlement d'usage défini par l'OFB. Ainsi, elle est assimilable à un **label** dans le sens des marchés publics.

Citer la marque permet de s'assurer que les répondants proposent des végétaux sauvages, indigènes et d'origine locale **sans avoir à effectuer de contrôle particulier**, les détenteurs de la marque étant déjà contrôlés par audits. Les producteurs non-adhérents à la marque peuvent également répondre au marché s'ils apportent la preuve, dans un dossier technique, que leurs pratiques sont **équivalentes** à ce qui est exigé par la marque.

Il est cependant important de souligner qu'il est rare que des producteurs puissent apporter une telle preuve, car le niveau de précision exigé par la marque (notamment pour la traçabilité des lots de graines de la collecte à la vente) n'est généralement pas retrouvé chez les non-adhérents. Dans les faits, cette option exclue donc les fournisseurs dont les produits ne sont pas labellisés.

PROVENANCE, QUALITE ET PREPARATION DES MATERIAUX

Mélanges grainiers

Toutes les fournitures végétales seront d'origine française, de région méditerranéenne. Un écolabel sera apprécié et valorisé.

L'Entrepreneur précisera, dès le stade de l'offre, les lieux de fourniture. Les justificatifs de livraison seront fournis au Maître d'ouvrage.

Avant tout approvisionnement à pied d'œuvre du mélange de graines nécessaire au semis des surfaces travaillées, l'entreprise aura fait viser au Maître d'ouvrage les listes commandées.

L'Entrepreneur justifiera les graines par le label Végétal Local, de la provenance du mélange et des espèces distinctes par la remise des étiquettes figurant sur et dans les sacs de graines utilisées et qui portent le numéro de conditionnement, le poids et la date de fermeture du sac, ainsi que le détail des espèces et variétés des composants. Il est rappelé qu'une origine la plus locale possible est souhaitée.

Intégrer des contraintes techniques

Si l'on ne souhaite pas citer la marque "Végétal Local", pour éviter d'exclure les producteurs ne proposant pas de végétaux labellisés, il est possible d'intégrer directement au CCTP des **contraintes techniques inspirées des principes de la marque**.

Comme indiqué précédemment, la marque s'appuie sur 3 principes :

La diversité génétique



Il est possible d'exiger que le matériel végétal utilisé soit d'origine sauvage, non sélectionné. C'est assez **rare** en pépinière ou chez des semenciers non-adhérents à la marque, mais cela peut encourager les prestataires à proposer des **collectes de boutures ou de graines sur place** avant les travaux et la destruction des terrains, ce qui est une option intéressante d'un point de vue économique et écologique.

La localité



Le code de la commande publique interdit de discriminer un potentiel prestataire selon sa localisation. Cependant, il est possible de poser des exigences sur les végétaux fournis, en demandant par exemple qu'ils soient cultivés dans **des conditions climatiques et pédologiques similaires au lieu de plantation**, pour assurer une bonne adaptabilité.

L'indigénat



Si l'on connaît mal les espèces de sa région ou même les variations dans la disponibilité de celles-ci, imposer une liste précise pourrait grandement limiter les offres, encourager les prestataires peu scrupuleux ou même conduire à un marché infructueux. Une alternative pourra être, par exemple, **de refuser les espèces "exogènes"**, telles que définies par la marque.

Toutes ces contraintes techniques sont à mettre en perspective avec les besoins de de l'acheteur et la disponibilité du marché. On pourra par exemple, exiger 50% de matériel végétal sauvage, ou limiter à 30% la portion d'espèces exogènes utilisées.

Bien que cette option permette plus de souplesse que la citation simple de la marque Végétal Local, il est à souligner qu'elle demande une maîtrise de bases d'écologie et une **connaissance des espèces indigènes** de la part des personnes qui rédigeront le marché et analyseront les offres. Cela pourra également s'accompagner d'un effort plus important de la part des répondants qui devront apporter les preuves de l'origine des végétaux fournis.

Utiliser des variantes

Les variantes sont des **alternatives** à l'offre de base. Elles peuvent être définies dans le CCTP ou proposées par le fournisseur. Chaque variante est à traiter comme une offre distincte, cela permet ainsi de pouvoir maîtriser l'impact financier des bonnes pratiques en comparant les variantes à l'offre de base.

Les variantes peuvent porter sur plusieurs **critères techniques**. On peut par exemple proposer aux répondants de :

- Fournir les espèces listées dans le CCTP en écotype local
- Fournir des espèces équivalentes pour pallier un manque de disponibilité
- Trouver un compromis avec une proportion d'espèces labellisées et d'espèces non labellisées
- ...

La variante ouvre le champ des possibilités, mais il est important de bien **encadrer** son usage. Par exemple, si tous les répondants au marché proposent une ou deux variantes, cela va multiplier considérablement le temps de traitement des offres. De plus, il est nécessaire que les personnes responsables de la notation des offres aient une bonne connaissance des thématiques abordées pour pouvoir jauger la pertinences des propositions faites.

Enfin, si les critères d'analyse des offres ne sont pas ajustés de façon à favoriser les bonnes pratiques, il est peu probable que les variantes soient retenues face à des offres "conventionnelles", souvent moins coûteuses.

DES OUTILS À COMBINER

Les trois outils que nous venons de décrire ne sont pas mutuellement exclusifs. Ils sont à combiner selon les capacités de l'acheteur et l'état de la filière à sa disposition.

Le CEN Occitanie, par exemple, procède de cette façon :

- Exiger la marque collective "Végétal Local" pour 100% des végétaux
- Proposer une variante qui autorise les végétaux non labellisés mais produits selon les principes de la marque
- Proposer une variante qui autorise des pourcentages de végétaux locaux inférieurs à 100%
- Expliciter l'impact du non-respect de cette exigence sur les critères environnementaux



ANALYSE DES OFFRES

Pour s'assurer de favoriser les offres proposant des végétaux locaux, il est nécessaire de faire évoluer l'analyse et la notation des offres.



ADAPTER LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les critères d'attributions sont des **éléments non-discriminatoires**, directement liés à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution (d'où l'importance de bien définir cet objet au préalable). Ils comprennent généralement le prix (ou le coût) des prestations ainsi que d'autres catégories comprenant des aspect qualitatifs, environnementaux, sociaux...

Il est possible de faire évoluer les critères et leur pondération pour donner **plus de poids aux végétaux locaux**, et s'assurer que l'éventuel surcoût que cela représente ne pénalise pas systématiquement ces offres lors de l'analyse.

Il est possible de séparer les critères en plusieurs catégories. Le tableau ci-dessous illustre les catégories de critères généralement utilisés pour les marchés de travaux du CEN Occitanie.

Critère	Pondération
Prix des prestations	30 %
Valeur technique	40 %
Performances en matières de protection de l'environnement	20 %
Phasage et délai d'exécution	10 %

Il est possible d'intégrer des **sous-critères** liés aux végétaux locaux dans les critères techniques. Pour encourager les bonnes pratiques de terrain, il est également recommandé de les évoquer (travaux préparatoires, réduction de l'impact des travaux, gestion des espèces invasives, etc.) dans les critères environnementaux.



PROFITER DE LA PHASE DE NÉGOCIATION

Dans les procédures qui l'autorisent (Sans publicité ni concurrence, MAPA, etc.) la phase de négociation est l'occasion d'échanger avec les fournisseurs pour **optimiser** les marchés. Si l'on a fait le choix de conserver de la **souplesse** dans les CCTP (pas de liste d'espèces fixe, pas de pourcentage de végétaux locaux imposé, etc.), il est alors de temps de jauger les propositions de prestataires et de trancher.



RÉFÉRENCES

[1] *Le catalogue officiel des variétés, qu'est-ce que c'est ?* (s. d.). Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. <https://agriculture.gouv.fr/le-catalogue-officiel-des-varietes-quest-ce-que-cest>

[2] *Les marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables.* (s. d.). économie.gouv.fr. <https://www.economie.gouv.fr/daj/marches-sans-publicite-ni-mise-en-concurrence-prealable-2020>

POUR ALLER PLUS LOIN

[Rajouter tous les docs qui peuvent être pertinents](#)

Pourquoi s'engager dans l'utilisation de végétaux locaux ?

Retrouver le livre blanc à destination des gestionnaires d'espaces sur <https://participa.fleurslocales.eu>

Comment

Retrouver le retour d'expérience du CEN Occitanie à l'accompagnement des territoires sur <https://participa.fleurslocales.eu>

Conception par :



Réalisé dans le cadre du projet Interreg SUDOE
"Fleurs Locales" (2020 - 2023) financé par :

